

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.**

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ dev qui se déroulera le samedi 29 août 2020 à 9 heures à huis clos, sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2019.

#### **Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (art. 3:6 du CSA)**

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

#### **1. Compte de résultats**

Le résultat d'exploitation fait apparaître, une perte de 56.278.18 € :

- le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 132.046,43 € comprenant les redevances et certificats verts d'Entra et les premiers résultats des panneaux de Courcelles.
- Les charges d'exploitation de 188.324,61 € comprennent :

- Les frais de fonctionnement pour 107.208,48
- l'amortissement des installations photovoltaïques d'ENTRA et de Courcelles (prorata) pour 80.248,13 €,
- la cotisation spéciale sociétés de 868,00 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 118.924,98 € qui inclut le premier dividende de Ochain Energie.

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 62.646.80 €.

Aucun **résultat exceptionnel** n'a été acté durant l'exercice 2019.

Il n'y a pas d'impôts à prévoir.

Ce résultat positif, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 49.076,09 € donne un bénéfice à affecter de 111.722,89 € que le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit :

Bénéfice reporté de 2018	49.076,09
Bénéfice de l'exercice	62.646,80
Réserve légale	-3.132,34
Prélèvement sur fonds spécifique	20.886,25
Dividendes 2 %	-79.540,00
Bonus	-301,21
Résultat à reporter	<b>49.635,59</b>

## 2. **Bilan**

Le **total du bilan** s'élève à 4.953.338,65 € au 31 décembre 2019, contre 4.458.441,23 € au 31 décembre 2018.

Cette augmentation de 494.847,92 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des actifs immobilisés de 205.585 € pour les derniers panneaux de Courcelles, mais diminués des amortissements,
- Dans les actifs financiers, une augmentation des participations de 70.000 € pour Cociter et 150.000 € pour HOSe. Des prêts de 275.000 € à HOSe et 200.000 € à SPS (Société photovoltaïque et de services) pour le financement de centrales solaires sur les toits d'une série d'établissements scolaires du réseau de la Communauté Française à Bruxelles. Enfin, la créance de MHP diminue chaque année de 38.070 €
- Une augmentation des créances à court terme de 57.958 € principalement due aux factures de redevance de Courcelles établies en décembre, une diminution

de 473.925 € pour le total des comptes bancaires et une augmentation des comptes de régularisation de 125.071 € : il s'agit de Certificats verts que la CWAPE tarde à nous payer et le premier dividende d'Ochain payé en février 2020 .

-

Compensée au passif par :

- une augmentation des capitaux propres de 264.940 €
- une augmentation de 254.364 € des dettes à long terme (emprunt Belfius pour une partie des panneaux de Courcelles = 324.000 €) et une augmentation des dettes à court terme de 31.007 €

## **Evolution des affaires d'EZ (art. 3 :6 du CSA.)**

### ***Faits marquants de l'exercice écoulé***

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : un excellent dividende de MHP de 175.500 € à la clôture 2019.

## **Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée**

### **Risques opérationnels**

Le seul risque opérationnel est plutôt de nature politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part prépondérante dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent, d'EZ.

### **Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné**

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence. Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est bien exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

### **Valorisation des certificats verts**

Pour ENTRA, nous sommes toujours en attente de la validation par la CWAPE des premières déclarations d'injection, passage obligé pour entrer en possession des CV et les vendre. Soit à fin mars 2020, déjà 32 mois d'attente !

Pour Courcelles nous avons déjà reçu l'approbation de la CWAPE pour le home Spartacus-Huart et la crèche communale.

## **Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière**

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière, qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation d'EZ différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

## **Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice**

Affaire VENTIS/TABNRG contre EZ/ECOPOWER

La justice est lente, à ce jour nous n'avons pas d'information sur l'issue de ce problème déjà évoqué dans le rapport de 2017

\* \* \* \* \*

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 30 juillet 2020.

Pour le Conseil d'administration,

Joseph FRANCOIS  
Administrateur

Marc INSTALLÉ  
Administrateur

Jean PILLIEZ  
Administrateur

